



Frais de dossier rejet chèque

Par **rj79**, le **20/01/2015 à 20:21**

Bonjour, voila mon problème:

j' ai reçu un courrier de Cetergy stipulant qu' un chèque que j' ai fait dans un Leclerc a été rejeter et qu' il faut que je reguralise la situation et que je leur paye des frais de dossiers d' un montant de 45 euros sous peine de poursuite.

Hors le courrier je le recoit aujourd' hui le 20 janvier 2015 et le chèque a été retirer sur mon compte le 03 décembre 2014 (chèque fait le 12/11/14) .

J' ai contacter cette entreprise en leurs disant que ce chèque avait été retirer il y a plus d' un mois mais ils ne veulent rien entendre.

Que dois-je faire, est ce qu ils sont dans leurs droit de me demander cette somme ?

Merci.

Par **aguesseau**, le **20/01/2015 à 20:33**

bjr,
le chèque a peut être été présenté une fois alors que votre compte n'était pas suffisamment approvisionné.
mais votre banque vous aurait alors prélevé des frais.
cdt

Par **moisse**, le **21/01/2015** à **11:34**

Bonjour,

Vous ne précisez pas si votre banque vous a avisé d'un probable rejet pour défaut de provision sans régularisation de votre part sous 7jours.